



DÉSORDRES ACOUSTIQUES DANS LES BÂTIMENTS

Les risques et responsabilités des différents acteurs dans le contentieux de la construction



**LES GARANTIES : PARFAIT ACHÈVEMENT, BIENNALE, DÉCENNALE
ET NOTION D'IMPROPRIÉTÉ À DESTINATION ;
ANALYSE DE LA JURISPRUDENCE**

Christophe Sanson

Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine

21
SEPTEMBRE
2016

Maison des Travaux Publics

3, rue de Berri - 75008 Paris



DÉSORDRES ACOUSTIQUES DANS LES BÂTIMENTS

Les risques et responsabilités des différents acteurs dans le contentieux de la construction

Les garanties : parfait achèvement, biennale, décennale
et notion d'impropriété à destination ;
analyse de la jurisprudence



Introduction : rappel historique sur la responsabilité des constructeurs

I. La garantie de parfait achèvement

II. La Garantie biennale ou de bon fonctionnement

Christophe SANSON

21
SEPTEMBRE
2016

Maison des Travaux Publics

3, rue de Berri - 75008 Paris



Les garanties : parfait achèvement, biennale, décennale et notion d'impropriété à destination ; analyse de la jurisprudence



III. La garantie décennale et la notion d'impropriété à destination

1. Définition de la garantie décennale
2. Trop court en pratique, le délai d'un an (et un mois) de la Garantie de Parfait Achèvement peut laisser place à l'application de la garantie décennale par le truchement de la notion d'impropriété à destination
3. Des normes minimales d'isolation acoustique applicables en matière de rénovation par la volonté des tribunaux
4. Impropriété de l'immeuble à sa destination malgré le respect des normes acoustiques minimales réglementaires

Conclusion